



Direction Générale des Services

## DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Donne délégation de signature à :

*Madame Corinne HOUIN SAINT-ALARY, Professeur des Universités, et Madame Marie-Hélène MONSERIE-BON, Professeur des Universités, co-directrices du Centre de Droit des Affaires,*

à l'effet :

- en dépenses : de signer les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette

concernant le CF3 : 911206 – Centre du Droit des Affaires,

La présente délégation prend effet au 24 mai 2016.

Fait à Toulouse,  
Le 25 mai 2016

Le délégataire,

Le délégataire,

La Présidente,

Corinne HOUIN-SAINT-ALARY

Marie-Hélène MONSERIE-BON

Corinne MASCALA

